



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

## **Evaluation du cursus « Langues et Lettres » 2013-2014**

### **RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE**

#### **Université libre de Bruxelles**

Comité des experts :

M. Ludo Melis, président

Mme Sophie Basch, M. John Baines, Mme Yolande Benats, M. Jean-Louis Chiss,  
Mme Gisèle Dedobbeleer, M. Johan De Caluwe, Mme Thea de Jager,  
Mme Nicole Delbecque, Mme Hilary Kilpatrick, Mme Sylvie Laigneau-Fontaine,  
M. Kris Van Heuckelom, Mme Chantal Zabus

**Le 24 mars 2014**

## INTRODUCTION

L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) a procédé en 2013-2014 à l'évaluation du cursus « Langues et Lettres ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 15, 16, 19 et 20 novembre 2013 à l'Université Libre de Bruxelles pour évaluer les bacheliers et les masters en langues et lettres, c'est-à-dire les programmes suivants :

- Bachelier en langues et littératures anciennes, orientation classiques
- Bachelier en langues et littératures anciennes, orientation orientales
- Bachelier en langues et littératures françaises et romanes
- Bachelier en langues et littératures modernes, orientation générale
- Bachelier en langues et littératures modernes, orientation germaniques
- Bachelier en langues et littératures modernes, orientation slaves
- Bachelier en langues et littératures modernes, orientation orientales
- Master en langues et littératures anciennes, orientation classiques
- Master en langues et littératures anciennes, orientation orientales
- Master en langues et littératures françaises et romanes
- Master en langues et littératures françaises et romanes, orientation français langue étrangère
- Master en langues et littératures modernes, orientation générale
- Master en langues et littératures modernes, orientation germaniques
- Master en langues et littératures modernes, orientation slaves
- Master en langues et littératures modernes, orientation orientales
- Master en linguistique.

Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel académique et scientifique, les assistants, les étudiants et les membres du personnel administratif et technique qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration de l'entité évaluée, et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration dans le cadre du type d'enseignement délivré. Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- les programmes et approches pédagogiques ;
- les ressources humaines et matérielles ;
- les relations extérieures et services à la collectivité ;
- la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie.

Tout comme le rapport d'autoévaluation, le présent rapport adopte une perspective transversale et ne considère pas séparément chaque programme, filière ou orientation. Il sera fait mention des faits particuliers, soit pour illustrer un propos, soit pour mettre en évidence un point particulier.

## **PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION**

*L'Université Libre de Bruxelles a été fondée en 1834. Elle est une université libre, subsidiée par la Communauté française de Belgique pour une large part de son budget, en particulier pour ce qui est de sa mission d'enseignement. Vu son statut d'université libre, elle dispose d'une large autonomie pour définir sa gouvernance et sa stratégie, tout en étant soumise aux lois et décrets relatifs à l'enseignement supérieur.*

*L'Université Libre de Bruxelles est une université complète qui couvre dans son enseignement, sa recherche et son service à la société l'ensemble des domaines scientifiques, pour lesquels elle a établi une grande réputation internationale.*

*Le Conseil d'administration est l'organe suprême de l'Université ; il détermine la politique générale et la traduit en règlements et en dispositions budgétaires. Le président du Conseil d'administration, élu par le Conseil, et le Recteur, élu par les membres du corps académique de l'université, sont les visages de l'université ; l'action du premier est axée sur la stratégie et la gestion, tandis que la mission du recteur est plus proprement académique.*

*Pour certaines missions, le Conseil d'administration prend avis de commissions consultatives, dont la Commission de l'enseignement constituée d'experts. Une Conseillère du Président et du Recteur pour la Qualité est chargée de la coordination générale de la politique qualité ; les autorités ont également mis en place une administration générale de la qualité, qui comporte un bureau d'études et un service chargé de l'évaluation de la qualité, ainsi qu'une commission interne qui coordonne les différentes démarches qualité. Celles-ci doivent s'intégrer dans le plan qualité de l'institution et sa charte qualité, qui rassemblent les documents, procédures et actions établis par le Conseil d'administration.*

*Les programmes qui font l'objet de la présente évaluation font partie du portefeuille de la Faculté de Philosophie et Lettres. Celle-ci, comme toutes les facultés et entités assimilables, a compétence d'initiative pour un certain nombre de matières dont l'organisation des enseignements et les nominations et promotions dans le corps académique, ainsi que les aspects de gestion et d'organisation qui y sont relatifs ; les propositions motivées sont transmises aux autorités académiques pour décision. Les facultés ont un pouvoir de décision pour la réalisation des programmes dans les cadres définis par le Conseil d'administration et pour toutes les mesures d'exécution qui y sont liées. Globalement parlant les Facultés, leurs Départements ainsi que leurs programmes disposent d'une large autonomie.*

*Les facultés sont gérées par un Conseil de faculté, présidé par le doyen, élu par la communauté facultaire et assisté d'un bureau. La Faculté de Philosophie et Lettres est organisée en départements, qui prennent chacun en charge un domaine d'enseignement et de recherche et remplissent une fonction de coordination par rapport aux programmes et filières qui en font partie. Ainsi, le département de langues et lettres coordonne les programmes évalués. Une commission de programme est chargée du suivi de chaque programme. La structure en départements est récente et les relations entre la faculté, les départements et les programmes évoluent en fonction de la mise en place de la structure.*

- 1 Le Département de langues et lettres de l'Université Libre de Bruxelles offre un ensemble de programmes centré sur les étudiants et caractérisé par un double objectif : développer leur autonomie et leurs compétences intellectuelles comme socle afin de pourvoir à leur insertion dans la société et dans le monde du travail. Le référentiel de compétences synthétise bien ces objectifs. Le comité a apprécié le fait que la conception des programmes et leur mise en œuvre en soient clairement imprégnées. La cohérence de l'offre de formation est, sur ce plan, fort évidente. Les étudiants et les anciens étudiants reconnaissent les objectifs et y adhèrent, comme ils se reconnaissent dans les caractéristiques générales de l'Université Libre de Bruxelles, telles la liberté intellectuelle et l'ouverture au multiculturalisme.

*Recommandation éventuelle : Le comité recommande d'améliorer la communication sur ce référentiel en particulier auprès des nouveaux étudiants et des employeurs.*

- 2 L'appel à l'autonomie est fort, dès le bachelier : les étudiants doivent non seulement faire des choix au niveau des mineures et des options, mais ils sont également amenés à fournir un grand effort personnel en raison d'une didactique disciplinaire qui privilégie l'exposé en présentiel complété par des matériaux, plutôt que par un support de cours exhaustif, et en raison des travaux personnels qui jouent un rôle important dans l'évaluation. La part d'autonomie est encore plus importante quant au choix du master et durant cette formation. Les étudiants ont dès lors une grande responsabilité par rapport à leur devenir académique ; en témoigne le site *Res publica*, plateforme en ligne créée par les étudiants pour y déposer et échanger des documents relatifs aux cours et que les enseignants utilisent à présent eux aussi. La prise de responsabilité des étudiants s'étend aussi vers la responsabilité envers les autres, en premier lieu leurs condisciples (v. aussi infra) et contribue dès lors à une formation ouverte aux valeurs citoyennes. Il est en outre à observer que les étudiants obtiennent leur diplôme de bachelier en un laps de temps raisonnable et proche de la durée légale prévue pour ces études, ce qui montre que l'appel à l'autonomie est compris comme un appel à l'engagement dans les études.

*Recommandation : S'interrogeant sur les relations entre l'appel à l'autonomie et les profils d'étudiants, le comité propose d'initier une réflexion sur le risque que l'appel à l'autonomie et au développement personnel soit un défi de taille pour les étudiants qui sont moins familiarisés à ce type de démarche de par leur statut socioculturel ainsi que sur le profil des étudiants qui d'une part réussissent et d'autre part décrochent au cours de leurs études. Cette réflexion pourra s'étendre aux aspects pédagogiques qui peuvent soutenir l'ouverture à un public étudiant diversifié.*

- 3 L'offre dans le département de langues et lettres est caractérisée par une grande richesse et une palette très large de langues et de disciplines. Cette offre soutient l'objectif d'autonomie et de développement intellectuel en fonction des intérêts et des capacités des étudiants et elle est, de ce fait, fort appréciée par les étudiants. Présentant des perspectives multiples sur le champ des langues et littératures et permettant de mettre en relation recherche et enseignement, elle constitue un attrait des formations proposées. Si les problèmes de gestion et de logistique qu'entraîne une telle multiplicité d'enseignements ne semblent gêner outre mesure ni les enseignants, ni les étudiants qui trouvent les nécessaires accommodements, le maintien d'une offre de telle ampleur demande des moyens importants et des expertises très diversifiées (v. infra et chap. 2).
- 4 L'articulation entre la recherche et l'enseignement est intégrée dans le référentiel de compétences, tant pour le bachelier que pour le master, avec une progression bien définie : pour le bachelier, il s'agit de commencer à se former à la recherche, alors qu'il importe, pour le master, de pouvoir réaliser un travail scientifique et d'en communiquer les résultats. Les réalisations montrent que ces objectifs sont bien

rencontrés dans les masters et dans certains bacheliers, alors que la relation entre recherche et formation reste parfois vague et implicite dans certains bacheliers.

*Recommandation : Le comité recommande d'explicitier l'articulation entre recherche et enseignement dans tous les programmes de bachelier. L'objectif doit être que tout étudiant en bachelier ait effectué un travail de recherche, certes limité, mais qui le prépare aux travaux en master. Le séminaire en troisième année de bachelier, qui conduit à la rédaction d'un premier travail de recherche, constitue une bonne passerelle entre les deux cycles et représente une bonne pratique à généraliser dans tous les programmes.*

5. Le référentiel de compétences pour le master fait mention de l'ouverture vers le monde des professions. Dans la vision du département, cette ouverture ne se fait guère vers un métier spécifique, à l'exception de l'enseignement des langues, littératures et cultures, mais concerne la translation des compétences académiques vers le monde du travail. Le comité apprécie le fait que les étudiants trouvant un emploi dans les services se retrouvent de ce fait dans des secteurs très variés et dans des emplois très différents les uns des autres, avec comme éléments fédérateurs : la capacité de communication, la sensibilité aux phénomènes culturels et les capacités analytiques appliquées à des phénomènes particuliers qui peuvent être replacés dans un cadre général. Dans ce contexte, l'orientation *monde du livre et de l'édition* détonne quelque peu, non seulement parce que les perspectives d'emploi sont limitées dans ce secteur, mais aussi parce que la filière passe à côté de certains développements orientés vers l'avenir, comme l'intérêt pour les développements informatiques comme les plateformes et les espaces numériques, qui ont par ailleurs une valeur pour un spectre d'emplois plus large.

*Recommandation : Le comité propose au département d'engager une réflexion approfondie sur l'orientation Monde du livre et de l'édition afin d'élargir les perspectives visées et de l'aligner ainsi avec la vision du département sur la relation entre la formation académique et l'emploi dans le monde contemporain.*

#### *Droit de réponse de l'établissement*

6. Le département a mis en place un ensemble de dispositifs d'aide à la réussite qui frappe par la diversité des dimensions prises en compte, par la bonne complémentarité des différents acteurs et par l'innovation en la matière. Le comité a apprécié l'engagement des enseignants, entre autres dans les cours propédeutiques, et le fait que les étudiants sont les acteurs de première ligne et que ceux-ci sont formés et soutenus par des formateurs spécialisés et des experts. Les dispositifs d'aide à la réussite s'intègrent ainsi à la vision d'ensemble sur la formation.

*Recommandation : Le comité est convaincu qu'une évaluation de l'impact de ces dispositifs permettrait de les piloter au mieux afin d'en accroître davantage l'impact.*

#### *PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES*

1. Comme le département prône l'autonomie des étudiants et tient à offrir une palette très riche de langues et de disciplines, le département offre aux étudiants de larges possibilités de choix, entre autres via le double système des mineures et des options. Une telle approche a certes des avantages du point de vue du développement intellectuel et académique des étudiants, mais entraîne également un certain nombre de risques et de problèmes. Le comité attire l'attention sur deux points qui lui semblent importants dans ce contexte et qui s'ajoutent au risque que certains choix soient plus inspirés par la rumeur que par une vraie réflexion sur le projet d'avenir.  
Le premier est l'individualisation des parcours d'étudiants : le nombre de choix est tel que chaque étudiant peut, à la limite, avoir un parcours individuel différent de tout autre étudiant. Ceci soulève la question de la cohérence des formations et peut nuire à leur reconnaissance et à la lisibilité des diplômes dans le monde du travail et dans la société.

### *Droit de réponse de l'établissement*

Le second concerne l'hétérogénéité des groupes d'étudiants dans un même cours. Le système de choix mis en place a pour conséquence que les étudiants qui se retrouvent dans un même cours n'ont pas nécessairement atteint le même niveau, ce qui suscite des difficultés sur le plan didactique ainsi qu'en ce qui concerne le contrôle des acquis et peut entraîner des frustrations tant pour certains étudiants que pour les enseignants. Dans la même veine, le comité observe que la transition du bachelier vers le master, qui est un moment de choix important, offre également une grande latitude aux étudiants. Cette dernière offre des avantages évidents mais comporte les mêmes risques. Le comité réfère à ce propos en particulier aux masters orphelins, tels le master en linguistique et le master FLE.

### *Droit de réponse de l'établissement*

*Recommandations : Le comité recommande d'initier une réflexion sur l'équilibre entre liberté et choix d'une part et, d'autre part, cohérence et capacité d'organisation. Le nombre de choix possibles, les prérequis des cours et des masters et les exigences relatives à la cohérence des parcours sont les dimensions essentielles à prendre en considération. Le comité demande qu'une attention particulière soit portée aux conditions d'accès au master en linguistique afin d'éviter que les étudiants ne doivent suivre une formation de base supplémentaire dans cette discipline, formation qui soit trop éloignée de l'objectif fondamental du programme. Il suggère aussi de définir les prérequis pour les langues en fonction du Cadre de référence européen et de les définir de manière suffisamment ambitieuse.*

*Le comité suggère également de reconsidérer la terminologie – options, mineures, filières, orientations, modules, ... – qui peut induire en erreur ou prêter à confusion.*

### *Droit de réponse de l'établissement*

2. Différents programmes de master imposent ou proposent des stages ; ceux-ci peuvent être le reflet de réglementations générales, notamment dans la filière didactique, mais ils peuvent également constituer un choix au sein des programmes. Or, la place, le statut, tout comme les modalités d'exécution et de suivi ne semblent dans ce cas pas toujours être clairs, ne rencontrent pas toujours les attentes du monde professionnel et perdent dès lors en crédibilité. Dans ce contexte, il importe de clarifier l'objectif du stage : s'agit-il d'un stage d'observation, voire de prise de contact ou au contraire d'un stage d'approfondissement ? De déterminer ensuite les dimensions pertinentes dont la place dans le cursus, les exigences spécifiques et la durée, ainsi que les instructions pour le rapport qui sera plus conséquent et plus analytique.

*Recommandation : Le comité propose de (re)définir la place des stages, hors finalité enseignement, en tenant compte de leur apport dans l'acquisition des compétences et des dimensions pertinentes, de définir avec précision toutes les caractéristiques pertinentes, ainsi que le mode et les critères d'évaluation et de libérer un volume de travail suffisant (exprimé en crédits ECTS). Il propose de mener ce travail en dialogue avec des représentants du monde du travail et de voir si l'organisation de stages jouant un rôle crucial dans une formation n'implique pas de modification dans la structure de l'année académique ou la libération de plages horaires suffisantes.*

3. Les programmes de bachelier sont caractérisés par l'existence d'un référentiel de compétences commun et d'un tronc commun qui dépasse le département et concerne l'ensemble de la faculté. Il est remarquable qu'il ne semble pas exister de tronc commun au niveau du département, tronc commun qui pourrait être vu comme une traduction du référentiel de compétences dans la structure des divers programmes.

Ainsi la linguistique générale est-elle absente comme élément fédérateur dans les programmes consacrés aux langues modernes, germaniques, orientales et slaves.

Ces mêmes programmes n'accordent pas autant d'attention à la rédaction de textes, objectif important du référentiel, dans toutes les filières, alors que le programme en langues romanes en fait un fer de lance, ce qui est fort apprécié.

De plus, il n'est pas toujours possible de trouver le reflet des objectifs formulés dans les programmes. Ainsi est-il frappant que, dans le programme axé sur les langues slaves, les objectifs relatifs à la comparaison linguistique ne trouvent guère d'échos dans les descriptions de cours ; il serait également utile d'associer l'étude de la culture allemande à celle de l'Europe centrale. De manière analogue, le Comité s'étonne que l'option culture musulmane ne soit pas obligatoire dans le programme en langues orientales modernes.

*Recommandation : Le comité demande aux responsables des programmes de veiller à renforcer la correspondance entre les objectifs formulés et la mise en œuvre des programmes ; il est conscient qu'il n'est pas aisé de réaliser une étude englobante avec une équipe réduite et il suggère de limiter dans ce cas les ambitions et d'opérer une concentration sur les secteurs qui correspondent aux compétences centrales de l'équipe.*

4. A l'exception du français, qui occupe une position spécifique dans les programmes en langues et lettres françaises et romanes, les langues étudiées occupent, en principe, une position équivalente dans les programmes consacrés aux langues modernes occidentales. Le comité observe toutefois que l'anglais ainsi que le néerlandais occupent une position plus forte que l'allemand et que la position de l'espagnol, tout comme celle de l'italien, est peu confortable. Ces déséquilibres, qui peuvent s'expliquer du point de vue tant du recrutement que des ressources disponibles, risquent toutefois de mettre en danger l'économie des programmes. Une observation analogue peut être faite au sujet des langues slaves et, dans un contexte différent, mais semblable, des langues orientales ; vu le nombre de langues offertes eu égard au nombre d'étudiants, il est difficile de maintenir l'équilibre souhaitable entre les langues. Dans certains programmes dont celui en langues orientales anciennes, le nombre de langues qui peuvent être suivies semble très élevé. Enfin, le comité pointe la position excentrique de l'offre en chinois dans le programme de langues orientales qui est pour l'essentiel un programme en arabe avec une initiation au turc et accessoirement au persan. L'importance du chinois dans la société actuelle est évidente et son étude mérite d'être encouragée, mais la combinaison actuelle dans le programme est moins heureuse.

#### *Droit de réponse de l'établissement*

*Recommandation : Le comité suggère une réflexion stratégique sur l'offre en relation avec les moyens, suggère de procéder à des simplifications et conseille que les choix opérés en conclusion mènent à une offre suffisante qui respecte le contenu et la structure globale des programmes, ainsi que les référentiels de compétences en amont de ces derniers.*

*Le comité suggère également de vérifier si certaines options offertes dans d'autres programmes de la Faculté, telle l'option d'hébreu, ne peuvent pas utilement être intégrées de manière structurelle dans l'offre en langues et lettres et non sous forme d'un cours à option.*

5. Si le programme du bachelier en langues anciennes, orientation classiques frappe par sa cohérence, l'offre du master comporte des filières qui sont moins conventionnelles, en particulier les combinaisons des langues anciennes avec l'italien ou le grec moderne. Comme la finalité de ces filières n'apparaît pas clairement, il importe, aux yeux du comité, de, soit mettre en évidence la valeur spécifique de celles-ci et d'en renforcer ainsi le rôle dans le programme, soit réfléchir aux arguments qui justifient son organisation actuelle tant dans les filières où ces langues sont proposées actuellement que dans d'autres filières, prenant par exemple en considération l'intérêt du grec moderne en relation avec les études turques ou de leur rôle dans la formation d'archéologues.

*Recommandation : Le comité propose de mener une réflexion critique sur le rôle des filières combinant les langues anciennes avec l'italien ou le grec moderne.*

6. Le programme en Français langue étrangère, une orientation appartenant au master en langues et littératures françaises et romanes, soulève plusieurs questions. La première concerne une tension entre l'offre de l'Université Libre de Bruxelles et les dispositions dans la Communauté française de Belgique : le programme comporte une finalité *Contacts linguistiques* orientée vers l'enseignement du FLE alors que le master en FLE est caractérisé, sur le plan réglementaire, par l'absence de perspective professionnelle dans l'enseignement belge, même s'il y a une demande d'enseignants de français langue seconde et de français langue étrangère et s'il existe un débouché évident pour ces diplômés étant la formation professionnelle pour adultes, avec une forte demande en région bruxelloise. La seconde concerne l'offre du master qui propose deux filières et un programme complexe pour un nombre limité d'étudiants.

*Recommandation : Le comité propose de réfléchir à la finalité de l'offre en Français langue étrangère et de clarifier l'offre en fonction des conclusions.*

*Droit de réponse de l'établissement*

## CHAP 2 : Les ressources humaines et matérielles

---

### PRINCIPALES FORCES RECONNUES

- 1 Les enseignants-chercheurs témoignent d'une grande fierté professionnelle qui met au centre de leur engagement, qui est grand, les valeurs académiques et l'autonomie nécessaire pour les réaliser. Ils comprennent leur mission comme une mission de recherche et d'enseignement et considèrent que les tâches d'organisation, appréhendées comme des charges administratives, sont secondaires et ne peuvent empiéter sur leur implication dans le développement ou le maintien à un haut niveau des filières dont ils sont responsables.

*Recommandation : Le comité apprécie le système mis en place pour capter les tâches d'enseignement et propose de l'affiner de sorte que les tâches d'ordre administratif puissent être mieux intégrées dans l'inventaire des charges à remplir et remplies ; il suggère de définir sur ces bases un dispositif de mesures qui permettent de mieux gérer les tensions entre les divers versants de la mission des enseignants et de définir pour chaque enseignant une charge équitable.*

- 2 Offrir un programme qui couvre un nombre important de disciplines et de spécialisations et qui vise à combiner un socle large et des enseignements en relation avec les thèmes de recherche des enseignants demande beaucoup d'investissement de la part des enseignants. Le comité a pu constater avec plaisir que certaines équipes y parviennent avec bonheur, en particulier pour les langues pour lesquelles l'encadrement est plus substantiel.

*Recommandation : Le comité suggère de veiller, lors de la définition de postes vacants, à la diversification des profils, de sorte que les équipes en place réunissent des spécialistes de diverses (sous-) disciplines. Il propose en outre de tendre à des complémentarités avec l'offre d'autres institutions. Le comité recommande aux responsables de veiller à la coordination des enseignements en relation avec les spécialités de sorte que le socle commun nécessaire soit réalisé dans tous les secteurs.*

- 3 Le comité apprécie l'offre de formation thématique des enseignants, qui est en outre proposée sur demande, ce qui est cohérent avec l'importance accordée à l'autonomie de l'enseignant.
- 4 Les personnels administratifs, dont les compétences sont grandes, ont une vision claire et précise des missions qui leur sont confiées et font preuve d'engagement et d'enthousiasme dans la réalisation de celles-ci.
- 5 Le comité a beaucoup apprécié les formations données aux étudiants qui s'engagent dans les divers dispositifs de soutien à la réussite.
- 6 Le comité a pu prendre connaissance de bon nombre d'outils pédagogiques de haut niveau qui soutiennent la vision du département et qui permettent d'augmenter l'autonomie des étudiants. Il souligne en premier lieu l'excellence de la bibliothèque, tant au niveau des collections qu'en ce qui concerne les services et l'infrastructure. L'université virtuelle offre un bon support à l'apprentissage et accompagne tant les enseignants que les étudiants. Outre un support administratif très clair, elle offre non seulement un bon canal de communication interne, mais aussi divers supports statistiques et des outils d'auto-apprentissage. Si les syllabi occupent une place réduite, ceci traduit une vision pédagogique qui souligne l'importance de la prise de note comme moyen d'appropriation des contenus.

*Recommandations : Les responsables de la plateforme virtuelle proposent des formations ponctuelles à cet outil. Le comité suggère d'en étendre l'usage et surtout de renforcer les moyens mis en œuvre pour en répandre les bonnes pratiques.*

*Le comité suggère de renforcer l'intérêt des outils et dispositifs électroniques auprès des étudiants, en tant qu'aide dans une approche pédagogique axée sur l'autonomie et dans le développement de compétences transversales incontournables dans le contexte socio-économique actuel. Ces instruments pourront être un complément intéressant et dans certains cas indispensable pour pallier à la complexité des programmes qui entraîne des problèmes d'horaires et de nombreux chevauchements. Il importe dans cette optique de combiner les avantages du contact direct et de la prise de notes qu'il implique, préservant le naturel des interactions en salle de cours, avec des moyens complémentaires à mettre en œuvre dans des situations spécifiques.*

#### PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES

- 1 Les programmes offerts sont caractérisés par une offre très large ; le nombre de langues proposées est frappant. Cette palette constitue une des richesses du département et est un facteur important pour attirer des étudiants intéressés. Le maintien d'une telle offre à un niveau académique élevé représente toutefois un défi de taille en ce qui concerne le personnel. Il s'agit en effet de trouver un nombre suffisant de personnes qualifiées. Or, dans l'état actuel des ressources, il semble au comité que le département peine à réunir un cadre suffisant pour l'ensemble des missions et des ambitions qu'il s'est donné. Il est contraint à limiter le cadre pour certaines langues à une seule personne et à en confier l'enseignement à des lecteurs qui font certes preuve d'un grand engagement, mais dont la mission n'est pas proprement académique, même s'ils exercent leur mission sous la responsabilité d'un membre du personnel académique de l'université

Plus précisément, le comité s'inquiète du nombre limité d'enseignants-chercheurs titulaires d'un doctorat et de préférence à temps plein pour certaines langues, du rôle crucial joué par des personnes qui sont détachées par des instances extérieures et dont les qualifications, voire la présence, échappent au contrôle de l'université ainsi que de la précarité de certains statuts. En outre, le comité observe que pour certaines langues où le nombre d'étudiants inscrits est important, par exemple l'espagnol, il n'y a qu'un seul titulaire dans le cadre actuel du département, ce qui suscite des interrogations sur la charge de travail et sur la diversité des enseignements que cette personne est obligée de prendre en charge ou de coordonner.

Le comité considère qu'une composante essentielle d'une formation ne peut reposer entièrement sur des enseignants non docteurs.

*Recommandation : Le comité demande aux instances universitaires et facultaires de mettre au point un plan cadre qui permette au département de préciser ses ambitions et qui lui offre les moyens nécessaires pour les réaliser.*

*Le comité recommande de viser, au moins à terme, à l'encadrement des langues majeures par deux enseignants-chercheurs docteurs à temps plein.*

*Le comité recommande de prévoir la possibilité pour les enseignants actuels qui ne sont pas docteurs de s'engager dans la préparation d'une thèse afin de renforcer le potentiel de l'équipe.*

*Le comité propose de répartir les tâches en fonction des compétences et des qualifications des membres du personnel de sorte que les tâches liées à la recherche, tel l'accompagnement des mémoires, soient confiées à des chercheurs actifs.*

#### *Droit de réponse de l'établissement*

- 2 Le comité a observé une multiplicité de statuts d'assistants, ayant souvent une charge minimale de 10%, multiplicité qui, même si elle vise une maximisation des ressources, entraîne un manque de lisibilité et met en cause la stabilité de l'encadrement.

*Recommandations : Le comité recommande de réduire la multiplicité des statuts et de tendre à la définition de charges suffisamment consistantes afin de renforcer la présence et l'engagement des assistants.*

*Vu les responsabilités parfois très grandes des assistants, le comité recommande la valorisation de leur expérience d'enseignement sur le marché du travail.*

#### *Droit de réponse de l'établissement*

- 3 La mobilité de longue durée du personnel enseignant souffre, voire est rendue impossible par l'organisation générale du travail, notamment le financement des années sabbatiques.

*Recommandation : Le comité recommande de faciliter l'accès au financement de la mobilité de longue durée pour les enseignants et de chercher des moyens pour la rendre possible dans d'autres cadres que les années sabbatiques, par exemple en rendant l'organisation de l'année académique plus flexible.*

### PRINCIPALES FORCES RECONNUES

1. Le comité a apprécié le programme d'accueil des étudiants étrangers venant faire une partie de leurs études à l'ULB ; ce programme en collaboration avec les institutions européennes constitue une bonne pratique qu'il convient de maintenir et de développer.
2. Les programmes en langues et lettres ont établi des liens intéressants avec diverses institutions culturelles à Bruxelles et s'ouvrent ainsi à la ville.

*Recommandations : Le comité suggère de prendre des mesures pour renforcer l'implication des étudiants dans ces activités, de les intégrer davantage dans la démarche pédagogique et de prendre des initiatives vers d'autres secteurs, dont les organisations et instances internationales et les entreprises, qui peuvent être intéressants pour l'insertion professionnelle des étudiants.*

3. Les programmes en langues et lettres germaniques ont développé de bonnes relations avec les programmes parallèles offerts par la *Vrije Universiteit Brussel* et réciproquement en ce qui concerne les programmes en romanes, tout comme le programme en linguistique fonctionne en symbiose avec l'Université de Mons. Ces collaborations renforcent et étendent l'offre propre du département.

### *Droit de réponse de l'établissement*

4. Le département offre des cours d'été aux futurs étudiants (qu'ils se destinent aux filières Langues et lettres mais également à d'autres cursus. Ces cours sont adaptés aux objectifs et permettent une intégration aisée à la méthodologie académique, ainsi qu'une initiation à la vie universitaire.

### PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES

1. Le département a conclu un ensemble d'accords Erasmus assez fourni, mais dont la répartition géographique n'est pas optimale en relation avec les langues enseignées ; ainsi le Royaume-Uni et l'Allemagne ne sont guère présents, ce qui réduit l'offre pour les étudiants qui suivent ces langues. En plus, la participation des étudiants aux programmes de mobilité reste assez basse.

*Recommandation : Le comité propose de renforcer le nombre de places Erasmus dans les pays ou régions moins représentées et de compléter l'offre par des accords avec des universités qui offrent des programmes similaires, même si ces dernières ne sont pas situées dans des pays ou régions où ces langues sont pratiquées.*

*Le comité propose de lancer des actions afin de renforcer la participation des étudiants aux programmes de mobilité.*

2. L'enseignement de l'arabe moderne se concentre sur l'arabe littéraire ; il serait intéressant de le compléter par des accords d'échange avec des institutions qui proposent un enseignement approfondi de l'arabe dialectal et qui permettent un contact suivi avec la langue vivante.

*Recommandation : Le comité propose de conclure des accords avec des universités et des instituts offrant un enseignement complémentaire de l'arabe et de suivre les évolutions politiques afin de pouvoir réaliser des accords avec des pays arabes quand les circonstances s'y prêtent.*

3. La région bruxelloise compte un nombre important de communautés autochtones et allochtones qui pratiquent les langues enseignées dans le département ; outre les contacts avec les institutions

culturelles, il semble opportun de tenter de bénéficier de la richesse culturelle et multiculturelle de ces communautés.

*Recommandation : Le comité suggère d'établir des liens avec ces communautés à Bruxelles et d'intéresser les étudiants aux activités qui y sont organisées ; il propose aussi de tisser des liens avec les milieux professionnels et sociaux actifs dans l'accueil et l'intégration des populations étrangères à Bruxelles afin d'offrir aux étudiants maîtrisant ou apprenant les langues concernées des opportunités de les pratiquer et de développer leurs compétences dans ces contacts.*

- 4 Les programmes en archéologie offerts par la faculté de Philosophie et Lettres de l'Université libre de Bruxelles ont établi une collaboration suivie et fructueuse avec les Musées d'art et d'histoire. Une telle collaboration pourrait également être bénéfique aux étudiants en langues orientales anciennes.

*Recommandation : Le comité propose d'élargir la collaboration avec les Musées d'art et d'histoire en y intégrant des thèmes pertinents pour les étudiants en langues orientales anciennes et d'intégrer cette collaboration dans le programme.*

### PRINCIPALES FORCES RECONNUES

- 1 Conformément à la vision générale sur l'université, qui privilégie l'autonomie et la liberté académiques, le système de gouvernance et la démarche qualité, tels qu'ils sont vécus au niveau des formations considérées, sont fondées sur des engagements, voire des dévouements de personnes plus que sur des structures formelles en place. Une telle approche a pour effet que les enseignants-chercheurs et tout le personnel manifestent une forte adhésion au projet universitaire. Elle n'est toutefois pas aisément conciliable avec la complexité de l'université actuelle entraînant des impératifs de gestion et avec les exigences externes, de décrets et de règlements, de contrôle et d'audit. La réconciliation des deux dimensions est nécessaire pour pouvoir rencontrer les impératifs académiques et de gestion et pour pouvoir faire face aux enjeux majeurs qui se profilent suite aux développements récents, comme l'intégration des instituts de traducteurs-interprètes et le décret dit « paysage », en particulier en ce qui concerne la flexibilisation du parcours d'études.

*Recommandation : Le comité recommande une réflexion, tant au niveau de l'université qu'au niveau de la faculté et du département, afin de trouver le bon équilibre entre structures et procédures formelles d'une part et autonomie et engagement personnel d'autre part. Il importera d'attribuer aux deux piliers les tâches ou missions qu'ils sont le mieux à même de prendre en charge, de sorte que les procédures n'apparaissent pas comme un empêchement à l'autonomie et à l'engagement, mais comme un support et la condition du bon développement de l'université. Il conviendra également d'assigner les ressources humaines et les moyens nécessaires à cet objectif afin de réaliser un travail harmonieux et concerté par rapport aux exigences évoquées et de faciliter les transferts et les synergies entre les divers niveaux concernés.*

- 2 Certains organes, comme les commissions de programmes, et certains instruments de pilotage, tels les référentiels de compétences, constituent des aides importantes pour la gestion et le développement des programmes ; ils soutiennent la mise en place de la vision du département sur l'enseignement. Le comité a toutefois observé un manque relatif d'appropriation de ces instruments par une fraction des enseignants et des étudiants.

*Recommandation : Le comité recommande une campagne de sensibilisation afin de mieux faire connaître ces instruments et de renforcer l'adhésion de toutes les parties concernées ; la prise en main de l'avenir des programmes par l'ensemble des acteurs en sera sensiblement renforcée.*

- 3 Le département, ainsi que la faculté, procèdent à des évaluations périodiques des programmes ; l'évaluation globale effectuée en 2010 a mené à une importante réforme des programmes. Il apparaît important de pouvoir évaluer les retombées de cette réforme avant de procéder à des remaniements majeurs, même si l'échéance ne correspond pas à la systématique des plans quinquennaux.

*Recommandation : Le comité recommande de veiller à synchroniser les évaluations des programmes avec les cycles de programmation des programmes revus afin de pouvoir mesurer les effets des réformes mises en place.*

### PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES

- 1 L'intégration prochaine des formations de traducteurs-interprètes dans la structure de l'université représente un défi et une opportunité importants ; elle devra être préparée avec soin afin de constituer une réelle force tant pour l'offre de formation et la diversité d'approche qu'elle représente que pour une intégration harmonieuse des ressources humaines qu'elle représente.

*Recommandation : Le comité invite les autorités de préparer l'intégration des formations de traducteurs-interprètes avec diligence, dans le respect de la spécificité des formations à intégrer et des formations en langues et lettres et avec le souci de renforcer les deux types de programmes ; le comité estime qu'il est important d'associer le Département de langues et lettres à la préparation de l'intégration.*

- 2 L'université a mis en place, dans le cadre de l'évaluation des enseignements, un intéressant système de prise d'avis pédagogiques, qui donne du poids à la mission d'enseignement dans la carrière des académiques et qui peut influencer sur la gestion de la carrière des enseignants. Le comité note cependant un certain manque d'équilibre entre l'incidence de ces avis, entre autres sur la carrière, et la faible participation étudiante.

*Recommandation : Le comité recommande de prendre des mesures afin de renforcer la participation des étudiants à la prise d'avis pédagogiques, de sorte que ce système puisse remplir pleinement son rôle.*

- 3 De nombreux anciens étudiants issus des programmes évalués occupent des fonctions clés ou ont eu un parcours intéressant ; en outre les diplômés en langues et lettres sont appréciés des employeurs. Il est dès lors regrettable que les forces vives de ces anciens étudiants ne soient pas plus mises à profit pour le pilotage des programmes et que des contacts suivis avec le monde du travail ne soient pas organisés de manière systématique. Vu le fait que les anciens étudiants trouvent un emploi dans des secteurs très divers et qu'ils y sont appréciés pour leurs capacités intellectuelles, il importe de maintenir le contact et de récolter des échos qui peuvent être répercutés dans les discussions sur l'avenir des programmes.

*Recommandation : Le comité recommande de renforcer les liens avec les anciens étudiants et avec le monde du travail afin de mieux faire connaître la position et les forces des formations et d'établir un dialogue avec les parties intéressées en capitalisant sur le réel sentiment d'appartenance perçu chez les actuels étudiants et les diplômés. Il propose aussi d'attribuer suffisamment de moyens au service du suivi de la carrière des anciens, en particulier dans les secteurs où la diversité des emplois est grande.*

## **Conclusion**

---

Les programmes en langues et lettres de l'Université Libre de Bruxelles sont principalement caractérisés par trois traits :

- Une offre très large, qui couvre de nombreuses disciplines et sous-disciplines et qui concerne de nombreuses langues, tant anciennes que modernes ;
- Une vision de la formation qui met au centre l'autonomie académique ;
- Une organisation très flexible qui ouvre la richesse de la palette aux aspirations des étudiants.

L'expérience des étudiants et des anciens, ainsi que celle des employeurs, montre que les enseignants réussissent globalement à atteindre les objectifs qu'ils se sont proposés.

Le projet du département de langues et lettres rencontre cependant un certain nombre de défis.

Le premier relève de l'organisation ; maintenir une offre très large avec de si nombreuses possibilités de choix soulève non seulement des problèmes pratiques, mais mène également à des groupes hétérogènes ; cette hétérogénéité augmentera vraisemblablement encore avec l'impact des mesures de flexibilité que contient le récent décret dit « paysage », qui abandonne la structuration par année. Il convient également de se poser la question de savoir si ce modèle est capable de rencontrer les capacités et compétences d'une population étudiante elle-même de plus en plus hétérogène, en particulier dans la région de Bruxelles.

Le second défi concerne les moyens disponibles ou plus exactement l'équilibre entre les impératifs et ambitions de l'ensemble des programmes et les moyens que génère l'enseignement dans le cadre des règles financières actuelles. Il sera nécessaire de mener une réflexion de fond sur ce point et de définir une politique à long terme qui assure la viabilité globale des programmes. La situation actuelle n'est pas optimale et impose aux enseignants et aux responsables de trouver des solutions temporaires qui à terme risquent de peser sur les programmes.

Le troisième défi concerne la position des formations en langues et lettres dans l'ensemble de l'offre universitaire. Il convient en premier lieu de mentionner ici l'intégration prochaine des formations proposées par les instituts de traducteurs-interprètes qui sont proches quoique distinctes dans leurs contenus et leurs objectifs. Il importera d'une part de bien définir la spécificité des deux familles de formations et d'en informer tant les futurs étudiants que le monde du travail et d'autre part d'identifier les points où des synergies peuvent être détectées et exploitées, par exemple dans l'enseignement des langues. De telles synergies peuvent résoudre, en partie, les problèmes liés aux moyens, si elles sont mises en œuvre dans le respect de la spécificité des formations et avec le souci de leur qualité. Mais la problématique des formations et de leur position dépasse les relations avec les formations telles que traducteur-interprète. Elle est d'une part liée à l'objectif d'employabilité académique, objectif fondamental des formations et porteur pour l'emploi, mais qu'il convient de promouvoir dans le monde du travail et dans la société et elle est d'autre part à rattacher à la vaste problématique de la formation des enseignants du secondaire, domaine d'emploi important pour les formations considérées. Toutefois, la dissolution des cadres professionnels fixes au profit d'une plus grande flexibilité dans l'emploi et l'accent mis sur la créativité constituent de réelles opportunités pour des formations en langues et lettres qui misent sur les compétences académiques et l'autonomie personnelle.

## EN SYNTHÈSE

### a. Points forts et points d'amélioration

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Double objectif, bien intégré dans les référentiels de compétences : développer l'autonomie et les compétences intellectuelles des étudiants comme socle afin de pourvoir à leur insertion dans la société et dans le monde du travail.</li><li>⇒ Offre caractérisée par une grande richesse et une palette très large de langues et de disciplines</li><li>⇒ Ensemble de dispositifs d'aide à la réussite qui frappe par la diversité des dimensions prises en compte, par la bonne complémentarité des différents acteurs et par l'innovation en la matière</li><li>⇒ Grande fierté professionnelle et fort engagement des enseignants-chercheurs avec au centre les valeurs académiques et l'autonomie nécessaire pour les réaliser.</li><li>⇒ Personnels administratifs très compétents et engagés ayant une vision claire et précise des missions qui leur sont confiées</li><li>⇒ Formations données aux étudiants qui s'engagent dans les divers dispositifs de soutien à la réussite</li><li>⇒ Excellence de la bibliothèque, tant au niveau des collections qu'en ce qui concerne les services et l'infrastructure</li><li>⇒ Programme d'accueil des étudiants étrangers venant faire une partie de leurs études à l'ULB, constituant une bonne pratique qu'il convient de maintenir et de développer</li><li>⇒ Cours d'été aux futurs étudiants adaptés aux objectifs et permettant une intégration aisée à la méthodologie académique, ainsi qu'une initiation à la vie universitaire</li><li>⇒ Commissions de programmes et référentiels de compétences constituant des aides importantes pour la gestion et le développement des programmes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Souplesse très grande dans les programmes avec des risques d'incohérence dans les choix effectués, d'hétérogénéité des groupes et d'éclatement des formations</li><li>⇒ Place des stages et modalités de leur suivi peu claires</li><li>⇒ Traitement différent d'une même langue selon les programmes dans lesquels elle figure et imprécisions quant au niveau de maîtrise visé en fin de cycle</li><li>⇒ Finalités imprécises du programme en Français langue étrangère</li><li>⇒ Tension vive entre les ambitions des programmes et les moyens dont le département dispose pour les réaliser</li><li>⇒ Multiplicité des statuts d'assistants avec un nombre très important de postes à charge minimale</li><li>⇒ Mobilité des étudiants plutôt faible et manque d'accords pour certaines langues, en particulier les langues orientales</li><li>⇒ Tensions entre les exigences externes, les structures formelles de gestion et les procédures d'une part et la vision des académiques, centrée sur leur mission d'enseignement et de recherche et leur autonomie d'autre part</li><li>⇒ Interférences entre la périodicité des plans quinquennaux et la mise en place des réformes qui perturbent l'évaluation de ces dernières</li><li>⇒ Liens peu développés avec les anciens et les milieux professionnels</li></ul>

## **b) Recommandations**

### **Recommandations**

- ⇒ Expliciter l'articulation entre recherche et enseignement dans tous les programmes de bachelier, l'idéal étant que tout étudiant en bachelier ait effectué un travail de recherche, certes limité, mais qui le prépare aux travaux en master
- ⇒ Initier une réflexion sur l'équilibre entre liberté et choix d'une part et, d'autre part, cohérence et capacité d'organisation
- ⇒ Définir ou redéfinir la place des stages, hors finalité enseignement, en tenant compte de leur apport dans l'acquisition des compétences et des dimensions pertinentes, définir avec précision toutes les caractéristiques pertinentes, ainsi que le mode et les critères d'évaluation et libérer un volume de travail suffisant (exprimé en crédits ECTS)
- ⇒ Initier une réflexion stratégique sur l'offre en relation avec les moyens, et envisager de procéder, si nécessaire, à des simplifications qui maintiennent une offre suffisante respectant le contenu et la structure globale des programmes, ainsi que les référentiels de compétences en amont de ces derniers
- ⇒ Mettre au point un plan cadre qui permette au département de préciser ses ambitions et qui lui offre les moyens nécessaires pour les réaliser
- ⇒ Réduire la multiplicité des statuts d'assistants et tendre à la définition de charges suffisamment consistantes afin de renforcer la présence et l'engagement des assistants
- ⇒ Conclure des accords avec des universités et des instituts offrant un enseignement complémentaire de l'arabe
- ⇒ Trouver le bon équilibre entre structures et procédures formelles d'une part et autonomie et engagement personnel d'autre part.
- ⇒ Préparer l'intégration des formations de traducteurs-interprètes avec diligence, dans le respect de la spécificité des formations à intégrer et des formations en langues et lettres et avec le souci de renforcer les deux types de programmes
- ⇒ Prendre des mesures afin de renforcer la participation des étudiants à la prise d'avis pédagogiques, de sorte que ce système puisse remplir pleinement son rôle

## **c. Opportunités et risques pour l'ensemble des programmes évalués**

- ⇒ Financement limité de l'enseignement supérieur, en particulier dans le secteur des sciences humaines en contraste avec une offre large et qui exige des ressources humaines substantielles
- ⇒ Intégration des formations de traducteurs-interprètes qui est à la fois une opportunité, vu la possibilité de définir des synergies et un double défi, d'une part sur le plan de la gouvernance et de l'organisation et d'autre part quant au profil et à l'attractivité des formations en langues en lettres par rapport aux formations des traducteurs-interprètes
- ⇒ Impact du décret dit « paysage » sur l'organisation des études en en particulier sur la flexibilisation croissante des parcours
- ⇒ Position de l'Université à Bruxelles offrant des possibilités de contacts avec des communautés très diverses et une cité multiculturelle et internationale, mais posant un défi quant au recrutement de nouveaux étudiants ayant un capital culturel autre

**Droit de réponse de l'établissement évalué**

*Commentaire général éventuel :*

Le Département de Langues et Lettres tient à remercier chaleureusement la commission externe d'évaluation pour le travail sérieux qu'elle a su mener durant le processus d'évaluation AEQES. Les entretiens ont bénéficié d'un climat de respect mutuel non feint, tout empreint de la collégialité qui fait pourtant souvent défaut en pareille circonstance. Le département a apprécié l'écoute d'experts soucieux de proposer, sans dogmatisme aucun, des pistes de réflexions pour l'avenir. C'est à cette aune également que le département souligne la qualité et la pertinence du rapport proposé. Les remarques qui suivent sont dès lors moins de l'ordre de la contestation que de la contextualisation.

Le rapport d'auto-évaluation mettait déjà en évidence, en son chapitre 7, plusieurs points soulevés par le rapport présenté. Nous y renvoyons dès lors pour une ébauche de réponse. Des réponses plus développées seront fournies dans le cadre du plan de suivi. Notons déjà cependant que certaines questions adressées par le rapport font l'objet de réflexions au sein de la faculté et du département depuis plusieurs années : le tronc commun départemental, la place et le rôle des stages, l'inscription de la culture allemande dans le master Europe centrale, les relations avec d'autres institutions pour la mutualisation de forces ou pour la constitution de commissions d'aménagement et de recrutement, la mise en place de dispositifs destinés aux étudiants de milieux socioculturels moins favorisés, la prise d'avis pédagogiques, les contacts avec les communautés culturelles étrangères de Bruxelles, les relations avec les anciens étudiants... Ce travail de réflexion continue, en quête de constantes améliorations, implique tant les filières d'enseignement que le département et la faculté.

Cependant, nous devons d'ores et déjà attirer l'attention sur le contexte dans lequel le processus d'évaluation prend place. Le rapport insiste sur la nécessité de pouvoir bénéficier de temps pour la digestion de réformes et de restructurations. C'est à n'en pas douter un vœu pieux, vu l'impact qu'auront tant le décret « Paysage » de l'enseignement supérieur en FWB que l'intégration des instituts de traducteurs et interprètes dans l'environnement direct du département. Les calendriers politique et administratif ne sont pas calqués sur celui des évaluations qualité. Des imprévus de l'un comme de l'autre, dont le département ne saurait être maître, ne manqueront pas d'impacter la réflexion ainsi que sa mise en œuvre, ce qui risque de rendre celles-ci moins sereines et peut-être de porter atteinte à certaines cohérences, qui dès lors seraient à reconstruire.

Enfin, nous souhaitons insister sur le fait qu'un certain nombre de points échappent à la marge de manœuvre du département : les équilibres et arbitrages des plans stratégiques, les politiques de promotion, la structuration facultaire dépassent largement le cadre du département, qui, s'il est consulté, n'a guère la possibilité de décider en tant qu'entité. Dès lors, en période d'économie généralisée de cadres académique et scientifique, les marges de manœuvre sont quasi inexistantes, voire négatives, vu la nécessité de rogner dans tous les secteurs, ce qui entraîne un constant alourdissement des tâches, tous corps confondus. La seule manière de retrouver des marges de manœuvre positives serait que la FWB refinance enfin réellement l'enseignement supérieur, après des années de constante érosion budgétaire.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point <sup>1</sup>	Observation de fond
5	1	Forces. 5	La finalité "Monde du livre et de l'édition" ajoute une coloration à un diplôme qui reste un diplôme de langues et littératures françaises et romanes, avec toutes les compétences que cela sous-entend (il ne s'agit pas d'un master en

<sup>1</sup> Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.

			<p>édition). Les enseignements de cette filière correspondent à un certain nombre de savoirs, de savoir-faire, et d'acquisitions pratiques tout à fait valorisables dans le monde du travail et ce, hors même du secteur de l'édition (comptabilité, gestion...), plus large par ailleurs que celui de la stricte édition littéraire. Les compétences acquises au sein de cette filière rencontrent par ailleurs la partie du référentiel concernant l'adaptation et la communication en entreprise. Cette finalité a été la première (après les finalités didactiques ou le Master en Gestion culturelle) à offrir des stages pratiques et extrêmement formateurs en entreprise, dont les étudiants s'avèrent amplement satisfaits et durant lesquels ils acquièrent des compétences indispensables à leurs orientations professionnelles futures, qu'elles concernent ou non le domaine de l'édition. Plusieurs anciens étudiants ont trouvé leur voie dans ce secteur diversifié : auprès de la SABAM ou de la SACD, de libraires, de centres culturels, de musées (Musée Rops à Namur, Musée des Lettres et des Manuscrits à Bruxelles) ou de bibliothèques publiques (Anderlues, Laeken)... où leurs compétences de romanistes sont grandement mises à profit.</p> <p>En ce qui concerne l'apprentissage des outils numériques, le département signale que, depuis 2010-2011, les étudiants ont systématiquement été inscrits aux journées annuelles sur les thématiques du numérique organisées par la Communauté française et réunissant un grand nombre de professionnels du secteur. Le séminaire "Le livre : fabrication et diffusion, contenus et publics" fait la part belle à la problématique du numérique : numérisation, livre électronique, big data et protection des données, archivage, licences de droit sur les œuvres numériques, etc. Enfin le cours d'histoire du livre est devenu un cours bicéphale qui a délaissé pour une part sa dimension rétrospective au profit d'une ouverture au numérique. La collaboration avec nos collègues du département des sciences de l'information et de la communication est très fructueuse à cet égard. Le manque de ressources humaines et l'obligation de se mouvoir dans un programme d'enseignement précis et étroit ne permet néanmoins pas d'élargir indéfiniment l'offre. Plusieurs de nos anciens étudiants ont trouvé un emploi à responsabilité dans plusieurs maisons spécialisées dans l'édition numérique ou dans la gestion des droits relatifs à cette forme d'édition. Preuve du dynamisme du département en la matière, l'une des coordinatrices de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein du service des Lettres et du Livre a proposé une publication conjointe de travaux de nos étudiants consacrés à l'édition numérique sous la forme d'articles destinés au périodique "Lettres numériques", qui informe les professionnels du secteur (éditeurs, libraires, bibliothécaires, pouvoirs publics, juristes,...).</p>
5	1	Points d'amélioration. 1	<p><i>L'individualisation des parcours pourrait nuire à la reconnaissance des formations et à la lisibilité des diplômes dans le monde du travail</i></p> <p>Dès le moment où l'acquisition des savoirs, savoir-faire ou savoir-être est organisée à partir du référentiel de compétences, base de notre réflexion sur les programmes, il n'est plus question de lire les programmes comme une succession d'intitulés de cours, mais comme un ensemble de cours validés par les filières et certifiées conformes au référentiel de compétences. Dès lors, les filières se sont bien entendu assurées que les parcours des étudiants, dont la diversité, pour réelle qu'elle soit, reste quand même dans des limites contrôlables par elles, rencontrent bel et bien les exigences de ce référentiel.</p> <p>Le monde du travail, qui a souhaité cette réflexion en référentiel de compétences, devrait certainement être capable de lire le parcours des étudiants.</p>
6	1	Points d'amélioration. 1	<p>Dans les conditions d'accès au master en linguistique, le programme complémentaire ne consiste qu'en deux fois 5 ECTS de linguistique générale, organisés de manière à pouvoir être suivis successivement la même année. Ces 10 ECTS sont inférieurs aux 15 ECTS maximum autorisés par le décret.</p>

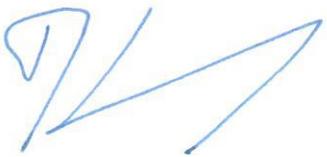
6	1	Points d'amélioration. 1	<p>La terminologie semble au département institutionnellement justifiée. <i>Filière</i> et <i>orientation</i> sont des termes décrétaux.</p> <p><i>Cours à option</i> (choix entre plusieurs cours) et <i>modules d'options</i> (choix d'un ensemble de cours co-requis) font partie de la culture d'autonomie des étudiants de l'ULB.</p> <p><i>Mineure</i> est un terme reconnu pour signaler un module d'option qui, le cas échéant, autorise la réorientation.</p> <p>Tous ces termes sont expliqués aux étudiants lors de séances d'information. Les secrétariats accompagnent également les étudiants dans leurs choix.</p>
7	1	Points d'amélioration. 4	<p>À propos de la réflexion stratégique sur l'offre et les moyens, le département rappelle ce qu'il considère comme une obligation : tenir compte, eu égard à son inscription sociale sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, de la diversité linguistique et culturelle de la ville du fait de son statut de capitale belge, certes, mais surtout européenne. La réflexion ne peut donc que difficilement porter sur des choix de langues, qui forcerait le département à renoncer à cette obligation, mais bien sur la manière de mutualiser les forces et de faire en sorte que les enseignements soient couverts de la manière la plus adéquate, tant quantitativement que qualitativement.</p> <p>En outre, si l'offre actuelle en langues peut paraître importante, le département tient à signaler qu'avec l'arrivée de 1200 nouveaux étudiants traducteurs et interprètes, les ratios offre-demande ne manqueront pas d'être modifiés.</p> <p>Enfin, dans un univers concurrentiel, la possibilité d'ajouter une troisième langue plus rare dans un cursus apparaît au département comme un atout considérable.</p>
7	1	Points d'amélioration. 6	<p>La formation des futurs formateurs en FLE/S à l'université connaît une situation particulière en FWB. En effet, il n'existe pas encore de titre requis pour l'enseignement du FLE/S. Dès lors, les universités ne sont pas autorisées à organiser de finalité didactique en FLE/S. Pour autant, malgré cette carence en cadre officiel, les universités organisent divers types de cursus en FLE/S, afin de former de futurs formateurs de niveau universitaire. Pour ces futurs enseignants du FLE/S en Belgique se pose légitimement la question du statut : précaire, voire inexistant. La non-reconnaissance des spécificités du FLE/S entraîne confusion, amalgame, dégâts au niveau des classes : on ne reste parfois pas loin de penser qu'il suffit d'être francophone pour enseigner le FLE/S. Les universités sont donc contraintes de trouver des solutions de tuyauterie dont l'économie peut apparaître complexe. Le nouveau décret « Titres et fonctions », en discussion actuellement, pourra remédier à cette situation ubuesque.</p> <p>Dans ce cadre, l'ULB a réfléchi aux différents publics cibles de la formation en FLE et propose différentes trajectoires de formation diplômantes, en fonction des publics auxquels elles sont adressées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les étudiants non francophones qui veulent se spécialiser en langue et culture françaises, avec spécificités culturelles belges, ont accès à un Master 120 en Langues et Littératures françaises et romanes, orientation FLE.</li> <li>• Les étudiants francophones, quant à eux, peuvent accéder à une formation en FLE par trois voies différentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ soit en finalité spécialisée du Master en Langues et Littératures françaises et romanes ;</li> <li>○ soit en combinaison avec une langue germanique lors d'un Master en Langues et Littératures modernes ;</li> <li>○ soit encore dans le Master 120 précité, mais avec une finalité différente (contacts linguistiques), qui est orientée vers l'enseignement.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le décret rend impossible la séparation, au sein du programme d'un même</p>

			<p>curus, des publics francophone et non francophone. C'est donc lors du choix de la finalité que les orientations sont discutées avec les étudiants, afin qu'ils choisissent celle qui leur convient le mieux.</p> <p>Il importe dès lors que la FWB permette aux universités de sortir de cette situation critique, en rendant le master FLE effectivement autonome (et non plus rattaché au Master en Langues et Littératures françaises et romanes), en instituant un titre requis pour le FLE qui soit pertinent et non bradé et en permettant une réelle organisation des études de FLE afin qu'elles puissent rencontrer les besoins et demandes de deux publics souvent confondus : les étudiants non francophones en demande de culture française, dont le nombre ne cessera d'augmenter, et les étudiants francophones désireux de devenir enseignants de FLE. Le manque criant d'enseignants de FLE dans le monde ne manquera pas d'ouvrir des débouchés importants à ces étudiants francophones.</p> <p>La FWB ne pourra longtemps faire l'économie d'une nécessaire clarification.</p>
9	2.	Points d'amélioration 1	<p><i>l'espagnol, il n'y a qu'un seul titulaire dans le cadre actuel du département.</i></p> <p>Il n'y a certes qu'un titulaire en littérature espagnole, mais il y avait pour l'année de référence une chaire de linguistique romane (libérée depuis et à réattribuer) dont 40 % étaient dévolus à l'enseignement et à la recherche en linguistique espagnole. Aujourd'hui, dans l'attente d'une décision de réouverture de la chaire ou non, il y a bien un enseignant de linguistique espagnole engagé à temps partiel à 20%.</p> <p>Par ailleurs la faculté a ouvert, au département des sciences de l'information et de la communication, une chaire de langue et linguistique espagnoles dont la titulaire est chargée des cours de langue espagnole pour non-spécialistes et de cours de linguistique espagnole, qui sont inscrits au programme de notre département et profitent donc à nos étudiants. La langue espagnole n'est donc pas moins pourvue, comparativement à d'autres.</p> <p>Enfin, toutes les langues à public important (français, anglais, espagnol, néerlandais, allemand, italien) disposent de plus d'1 ETP d'enseignant titulaire.</p>
9	2	Points d'amélioration. 2	<p>Le département ne peut comprendre la remarque concernant la multiplicité des statuts d'assistant. Hors chercheurs à thèse du FNRS, dont le statut est indépendant de l'université, le département dispose de trois statuts d'assistant (en réalité deux dont un subdivisé).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistant (à thèse) à 50 % (rare ; le département essaye de construire des mandats de 100 %) ou 100 % : la charge est répartie moitié enseignement/moitié recherche ;</li> <li>• Assistant chargé d'exercices : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ entre 5 et 20 % : destiné à des personnes travaillant principalement à l'extérieur de l'université et soucieuses d'y avoir une activité secondaire, ne dépassant pas le pourcentage autorisé de cumul ; la charge est destinée à l'enseignement.</li> <li>○ Assistant chargé d'exercices rattaché à un titulaire de langue vivante (ATLV), entre 5 et 100% : pour des raisons spécifiques à l'enseignement des langues, la limite supérieure du mandat a été relevée ; la charge est destinée à l'enseignement des langues.</li> </ul> </li> </ul>
11	3.	Forces 3	<p><i>Les programmes en langues et lettres germaniques ont développé de bonnes relations avec les programmes parallèles offerts par la Vrije Universiteit Brussel et réciproquement en ce qui concerne les programmes en romanes.</i></p> <p>Des réunions conjointes des départements de Langues et Lettres de l'ULB et de la VUB ont permis depuis des années de mutualiser nos forces afin de permettre de donner aux étudiants des regards au moins pluriels sur les matières étudiées. Cela vaut, depuis le début et en toute intelligence et liberté</p>

			d'échange, pour les six langues suivantes, communes aux deux institutions : français (FLM et FLE), anglais, espagnol, néerlandais, allemand, italien.
--	--	--	---

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend le département

Manuel Couvreur  
Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres



Didier Viviers  
Recteur de L'Université libre de Bruxelles



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Ghislaine Viré



Dan Van Raemdonck

